LA LETTRE DU Cadeb

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

JANVIER 2020 - N°83

Sommaire

2 Activité du Cadeb
Agenda associatif

3 Le président de l'agglo reçoit le Cadeb

4 Croissy : la rénovation de la digue se précise

5 Montesson : avis favorable pour la ZAP

6 Montesson : de la bio sur cinq hectares

7 Carrières : 26 parcelles de jardins familiaux

8 Seine aval : le traitement des eaux usées

9 Seine aval : après l'incendie

10 Tangentielle Nord : la Région s'investit

11 Le Pecq : la police contrôle les camions

12 RER A : la relève à Nanterre fait débat

13 RD 121 : des bâches sur les abords

14 Montesson : l'extension de Carrefour bloquée
Saint-Germain : des arbres en compensation

15 Municipales : un pacte pour la transition
Collecte et recyclage des plastiques

16 Chatou : l'association Sequana redevient sereine

17 L'Etang, Montesson, Bezons, Sartrouville : actualité en bref

18 Les associations d'environnement

Passage de témoin au Cadeb

Comme toutes les associations, le Cadeb évolue. Après plus de 20 ans de présidence du Cadeb, Paulette Menguy quittera son poste, à sa demande, à l'issue de l'assemblée générale. Parallèlement, Jean-Claude Parisot cessera ses fonctions de « rédacteur en chef » de la lettre du Cadeb, après 14 années d'activité.

Autorité morale incontestée, présence rassurante et apaisante, Paulette a accompagné depuis 1998 le développement du Cadeb.

Deux ans après sa création, le Collectif était composé d'une poignée d'associations. Peu à peu, d'autres associations environnementales de la Boucle de Montesson l'ont rejoint, puis d'autres encore sur le territoire élargi de la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine. Parallèlement, sous forme d'adhésions réciproques, des partenariats se sont noués avec des associations thématiques renommées : Seine Vivante, Réseau Vélo 78, les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly…

Au final, en 2018, lors du renouvellement de l'agrément préfectoral, le Collectif comptait 23 associations adhérentes, réunies pour œuvrer ensemble à la protection de l'environnement dans notre territoire.

Merci à Paulette pour ce qu'elle a contribué à faire du Cadeb. Il nous reste maintenant à poursuivre sur le même chemin.

La première lettre du Cadeb est parue en 2005. Quatre pages austères, agrémentées seulement de quelques pictogrammes en noir et blanc. Peu à peu, grâce à l'apport de tous, la présentation est devenue plus attractive, le contenu s'est enrichi des contributions des différentes associations et institutions, le rythme de parution est devenu régulier. Au total, 83 numéros ont été réalisés. Ils sont tous disponibles sur le site internet du Cadeb

Une équipe est en train de se constituer pour succéder à Jean-Claude Parisot afin de maintenir ce vecteur de communication, en complément du site Internet et du compte twitter administré par François Arlabosse, président de RACINE. .

Le bureau du Cadeb

Cadeb association agréée pour la protection de l'environnement
Siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
e-mail : cadeb78@wanadoo.fr Site Internet : www.cadeb.org

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT YVELINES

Activité du Cadeb

OCTOBRE

- Mardi 1er : Retour d'expérience avec les associations et collectifs d'usagers de la ligne RER A/L avec Île-de-France mobilités
- Jeudi 17 : 4ème réunion en sous préfecture sur la situation de l'usine Seine Aval après l'incendie du 3 juillet
- Vendredi 18 : commission de suivi de site pour l'usine Cristal, à Carrières-sur-Seine

NOVEMBRE

- Jeudi 14 : réunion sur le projet « bus entre Seine » , à Paris, avec Ile-de-France mobilités
- Mardi 19 : Réunion des associations du Cadeb avec Pierre Fond, président de la CASGBS
- Mardi 26 : Réunion du Conseil du Cadeb, au Vésinet

DECEMBRE

- Jeudi 5 : conseil d'administration de FNE Yvelines, à Beynes
- Mardi 10 : conseil d'administration de Plaine d'avenir 78, à Montesson
- Vendredi 13 : conseil d'administration de FNE Ile-de-France

Agenda associatif

JANVIER

- Samedi 18 : soirée spéciale cabaret (pour tous) , organisée par l'association du quartier la Vaudoire-Debussy à Sartrouville à l'Espace Gérard Philipe. Renseignements : aqvd.free.fr/
- Vendredi 31 : Comment aider nos enfants à aimer l'école ? par Maelenn Le Ruyet, art thérapeute, avec les conférences carrillonnes.

FEVRIER

- Samedi 1er : Repair café organisé par l'association FPDD, foyer Roland Courtel, à Croissy-sur-Seine, de 14h à 18h.
- Les mercredi de 15h à 17h et samedi de 10h à 12h : reprise des permanences de la grainothèque, à la Bibliothèque de Maisons-Laffitte, par l'association MLDD .

MARS

- Vendredi 27 : un réveil initiatique au contact de la terre Par Lingqiong Fouques, présidente de l'association Les Incroyables Comestibles de Carrières-sur-Seine, avec les conférences carrillonnes

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb : www.cadeb.org

Dernière minute : La lettre d'information N° 3 de Réseau Vélo 78 est parue.

Dans ce numéro agréablement illustré, on trouve beaucoup d'informations intéressantes : l'actualité de l'association et des infrastructures cyclables du territoire, des dossiers sur loi d'orientation des mobilités (loi LOM), les doubles sens cyclables, les SAS vélo, les arceaux de stationnement, etc
A lire sur le site de l'association : www.reseauvelo78.org

Adhésions au Cadeb

Associations*:* L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil du Cadeb.

Individuels: la règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut, les adhésions individuelles directes sont acceptées

Bulletin d'adhésion 2020 (individuels)

Je demande à adhérer au Cadeb et verse ma cotisation de 10 €.
A retourner à : Cadeb , chez Madame Marie-Françoise Darras, 25 rue des Gabillons 78290 Croissy-sur-Seine

Nom …….. Prénom …….

Adresse ……...
……....

Tél: ……...

Courriel: …….

Rencontre avec P. Fond, président de la CASGBS

Monsieur Fond a reçu treize associations du Cadeb le 19 novembre au siège de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Chacune des associations avait envoyé au préalable deux questions sur des sujets portant sur les compétences de la Communauté d'agglomération.

Monsieur Fond a semblé tout d'abord surpris du nombre de questions posées compte tenu d'un emploi du temps qui ne lui permettait pas de consacrer plus d'une heure à cette réunion.

Un certain nombre de questions ont donc été regroupées en thèmes généraux.

Transports et environnement

Deux thèmes ont été principalement abordés :

- Les transports : avec des questions sur la RD 311 très chargée et dangereuse, la nouvelle ligne de bus n°20 trop peu fréquentée, la mise en concurrence des réseaux de bus, le devenir du T11. Quant à la suppression de la liaison directe par bus Sartrouville Montesson Saint Germain en Laye, la CASGBS a fait une demande au CD78 et à IDFM pour étudier une ligne express Sartrouville- Saint Germain en Laye –Versailles.
- L'environnement : avec des questions sur les zones de compensation, le problème du SIAAP, le transfert des compétences assainissement de l'eau à la Communauté d'agglomération.

A la question de Jacques Firmin, vice-président du Cadeb, de savoir quel bilan on pouvait tirer de la Communauté d'agglomération en cette fin de mandat, Monsieur Fond a répondu qu'elle était utile sur beaucoup de points, et qu'elle facilite entre autre les relations des communes avec le Département et la Région. Le travail entre les communes est devenu plus facile.

Le Cadeb tient à souligner l'importance de ces rencontres à la fois pour la société civile et pour les élus. En effet elles permettent des échanges qui clarifient les problèmes et les ressentis des citoyens.

Le Cadeb souhaite rester un partenaire, certes exigeant, mais surtout constructif pour les élus.

Marie-Françoise Darras
secrétaire du Cadeb

Le contrat pour l'eau est signé

Lors du Conseil communautaire du 12 décembre, la communauté d'agglomération a décidé de signer le contrat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.

Couvrant la période 2020-2024, ce contrat « *s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique* ».

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Ile-de- France et la Métropole du Grand Paris en sont partenaires.

L'animation en est assurée par l'association ESPACES.

Digue de Croissy : un confortement qui se précise

Le projet de consolidation de l'ouvrage hydraulique entre dans sa dernière étape. Reste à régler la question de l'accès aval à la digue, condition de la réouverture au public de l'ensemble de la liaison

Annoncée depuis plusieurs années, la 2ème phase de confortement de la digue de Croissy se précise. Voies Navigables de France (VNF) en a présenté l'avant projet lors de deux réunions, l'une devant les représentants des collectivités locales, une autre en septembre où étaient conviés le Cadeb, Seine Vivante et Réseau Vélo 78.

La digue de Croissy est un ouvrage artificiel, très ancien, séparant deux bras de la Seine entre l'ile de Chatou et l'île de Croissy (ou ile de la Chaussée), ayant une différence de niveaux de plus de 3 mètres. Sa consolidation a été jugée indispensable : une 1ère phase a été effectuée en 2007 coté Rueil; elle reste à faire coté Croissy.

Le dispositif de confortement envisagé

Le dispositif prévu doit concilier d'une part la robustesse pour faire face aux contraintes physiques et d'autre part l'intégration paysagère. La digue est en effet pour une part un site classé (la Grenouillère chère aux Impressionnistes y était implantée), ce qui implique pour VNF d'avoir le feu vert de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ainsi que de la Commission Départementale des Sites (CDNPS)

Tel qu'il ressort de la coupe de la digue présentée, VNF prévoit une berge en pente régulière, constituée d'enrochements jusqu'à un niveau légèrement supérieur à celui du niveau usuel du fleuve. Au dessus terre et végétaux seront retenus par une géogrille. En haut de digue, un chemin en terre compactée de 3 mètres de large.

En ce qui concerne les arbres, VNF propose la suppression coté Croissy de ceux ayant des racines trop importantes et le maintien du rideau d'arbres coté Rueil, dans le schéma qu'il a soumis pour avis à l'ABF et à la Commission des Sites

Le dispositif global sera appliqué sur toute la digue (650 mètres), y compris sur les quatre sites confortés en urgence en 2016, faits d'enrochements, qui seront repris en totalité. Les travaux, qui restent soumis à l'approbation des services de l'Etat, sont envisagés dans le calendrier actuel sur 2021/2022.

La réouverture au public du chemin de haut de digue

Le chemin de haut de digue est fermé depuis plusieurs années du fait de l'instabilité de la digue mais cela n'empêche pas certaines intrusions.

Dans le projet présenté, VNF prévoit que ce chemin soit de nouveau accessible aux piétons et vélos. Nos associations s'en félicitent car la digue est un maillon essentiel pour la réouverture de la liaison douce Pont de Chatou /Pont de Bougival passant par les iles, fort appréciée de tous jusqu'à sa fermeture.

La digue n'est toutefois pas le seul maillon de cette liaison coté aval ; elle débouche en effet sur un chemin de terre étroit longeant l'ex golf de la Grenouillère puis sur une petite route. Celle-ci est barrée depuis 2016 du fait d'un effondrement partiel de la chaussée.

L'accès aval à la digue dépasse le périmètre strict des travaux de confortement de la digue. Il est toutefois indispensable que le principe et la sécurisation de cet accès soit dès maintenant regardé et traité par les parties concernées par cette dimension du projet : VNF propriétaire du chemin et de la route, la CASGBS qui a inscrit dans son Plan Vélo la liaison Pont de Chatou /Pont de Bougival par les iles et la ville de Croissy puisque la digue et cet accès aval appartiennent à son territoire.

Le public ne comprendrait pas qu'il en soit autrement.

Jean-Jacques Legrand, Seine Vivante, Georges Martin Saint Léon, Réseau Vélo 78 et Marie-Françoise Darras, Cadeb

Une ZAP pour la plaine de Montesson

*Après l'avis **favorable** des commissaires enquêteurs sur le projet de Zone agricole protégée (ZAP), le dossier est entre les mains des élus et de l'Etat. C'est maintenant ou jamais. Après, il sera trop tard.*

En raison de la pression immobilière importante de la part de l'Etat et du privé, la surface agricole a déjà été divisée par deux en 35 ans.

L'activité agricole est actuellement en danger du fait de l'incertitude de la destination des terrains agricoles qui sont détenus par de multiples propriétaires fonciers, dont les intérêts sont souvent divergents des autres acteurs. Cette insécurité permanente hypothèque tout investissement et tout développement.

Pour la plupart des acteurs, la mise en place d'une ZAP est la dernière chance de conserver à usage agricole cet espace de 300 hectares environ aux portes de Paris, sur les communes de Montesson, Carrières-sur-Seine et Sartrouville.

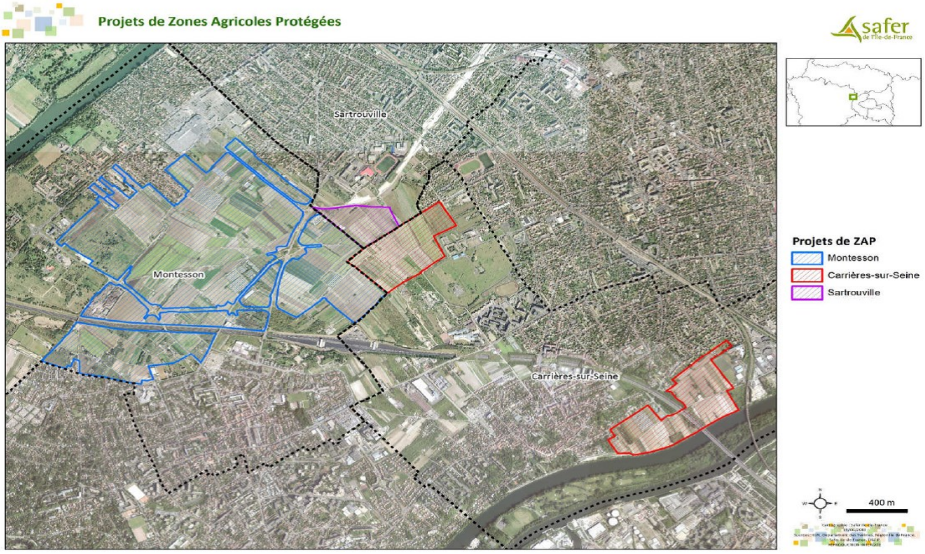

Argument décisif

Pour les commissaires enquêteurs, l'argument décisif retenu en faveur de la ZAP c'est "*la garantie que cet espace non construit, qui s'est considérablement réduit au cours des dernières décennies à la faveur du statu quo, échappera durablement à la culture du béton*".

Du point de vue réglementaire, c'est une servitude incontournable et résistante aux alternances politiques municipales qui assurera une protection plus durable du territoire agricole face à la pression foncière.

L'avis des associations

Le Cadeb et QVLB (1) ont donné un avis favorable pour la création de la ZAP assorti de deux réserves:

L'obligation d'étendre d'ici 5 ans le périmètre à toutes les terres actuellement classées en zone agricole sur les trois communes », ce qui ajouterait environ 40 ha à la ZAP.

Renforcer la maitrise foncière de la plaine par la puissance publique afin de supprimer la pression foncière exercée par les propriétaires privés, et, comme la ZAP n'est qu'une étape, définir un véritable projet agriurbain pour la Plaine dans le cadre d'un PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Si la commission d'enquête a bien apprécié notre contribution, en partageant nos deux réserves, elle regrette que nos propositions n'aient pas retenu l'attention de la CASGBS.

Conclusions des commissaires-enquêteurs

Ils n'ont pas retenu les arguments des propriétaires fonciers, opposés à la ZAP, et bien au contraire ils considèrent que la ZAP va permettre de "*stopper pour une durée illimitée le grignotage de la plaine de Montesson*".

De plus ils mettent en avant l'importance de sauvegarder la Plaine "*qui demeure l'une des principales zones de production agricole et un rare espace de "respiration" dans un milieu fortement urbanisé*".

Ils ont donc émis un avis **favorable** avec une réserve sur la construction de serres (respect du paysage naturel) et des recommandations sur les ressources en eau, la pollution des sols, le traitement des franges et l'étude de la pertinence d'un PAEN.

En attente des arrêtés

Maintenant c'est aux élus de la CASGBS d'adopter ce projet de ZAP. Après, le préfet aura un délai d'un an pour se prononcer.

Le Cadeb ne doute pas que l'Etat signera les arrêtés de création, en cohérence avec la récente annulation du projet d'Europacity qui détruisait la plaine agricole de Gonesse.

Jacques Perdereau
Président de QVLB
Vice-président du Cadeb

Jean-Claude Parisot
Vice-président du Cadeb

(1) Association Qualité de vie de la Borde à Montesson (QVLB)

Cinq hectares en bio dans la Plaine

Rencontre avec Stéphane et Robert Français

Le Cadeb, représenté par Jacques Firmin, vice-président et Marie-Françoise Darras a rencontré Stéphane et Robert Français lundi 16 décembre, dans les bureaux de leur exploitation maraichère. Le Cadeb, ayant reçu un communiqué qui annonçait la naissance de « E.A.R.L BIO LEGUMES FRANÇAIS » a voulu en savoir plus.

Le projet est parti d'un constat sur le métier : la consommation de salades et de légumes frais diminue tous les ans. De plus, les maraichers de la Région de Ile de France sont en concurrence avec les produits d'Europe du Sud. D'autre part la demande de produits bio a monté en puissance.

Sur les 50 ha de l'entreprise qui sont travaillés de façon conventionnelle, 5 ha sont en fin de conversion pour l'agriculture biologique (C2) et obtiendront en janvier 2020 la certification ECOCERT. Depuis deux ans, ces 5 ha ont été plantés en luzerne pour y reconstituer l'environnement : il faut deux ans, jour pour jour, pour obtenir la certification bio. Il y a également en réserve 5 ha qui ont commencé leur conversion en 2019 (C1) et qui pourront être certifiés en 2021.

De gauche à droite : Robert et Stéphane Français, Jacques Firmin

Evolution progressive vers la bio

Robert Français nous indique que depuis 15 ans, il travaille en agriculture raisonnée (traitements limités), qui s'approche des techniques de l'agriculture biologique (Robert Français préfère parler « d'agriculture organique »), sans en avoir la certification. Et les rendements ont été améliorés. Il s'agit donc plus d'une évolution que d'un changement radical de méthodes.

Pour la parcelle qui va obtenir la certification en janvier 2020, les premières plantations commenceront en mars, puis jusqu'en août, et elles seront récoltées à partir de mai, jusqu'au mois d'octobre. Après chaque récolte, le terrain est replanté, pour qu'il y ait toujours un « couvert » sur le sol. Pour l'instant il n'y a que de la salade, mais cette technique de production permettra peut-être d'élargir la gamme de production.

Recherche de clients

Nous avons ensuite abordé la question de la commercialisation. L'objectif n'est pas de faire une vente directe, mais de faire la vente par l'intermédiaire de distributeurs locaux situés dans la Boucle de Seine et les communes proches. La commercialisation n'est pas facile car les circuits de distribution des produits bio sont limités. Des créneaux ont déjà été trouvés, mais tout le travail en ce moment est d'en trouver d'autres.

L'entreprise « Bio LEGUMES FRANÇAIS » a envoyé aux élus des communes environnantes son communiqué, mais n'a pas encore reçu de retour sur cette information. Le Cadeb estime cependant que cette information est intéressante pour les communes, qui auront, à leur disposition, pour leurs cantines scolaires des produits bio de grande proximité !

Le projet a été mené sans aide extérieure. Il a, par contre, nécessité un investissement relativement important, pour rechercher d'autres méthodes de culture, non seulement bio, mais aussi en micro-irrigation qui permettra d'économiser jusqu'à 80% d'eau !

Tout dans ce projet ne peut qu'être salué par le Cadeb car il ouvre une porte vers une agriculture d'avenir, qui non seulement tient compte des urgences environnementales, mais apporte aux populations des produits sains et de qualité qui lui sont nécessaires.

Nous remercions Stéphane et Robert Français pour cette rencontre conviviale, si riche d'enseignements. Nous souhaitons à L'E.A.R.L BIO LEGUMES FRANÇAIS beaucoup de succès.

Marie-Françoise Darras et Jacques Firmin, Cadeb

Enfin des jardins familiaux à Carrières

Après plus de dix ans de sollicitation auprès de la commune, Michel Lefevre président de « Nature en partage » et son équipe viennent d'obtenir l'attribution d'un terrain de 2800 m2 pour en faire bénéficier les habitants de Carrières .

Dans le cadre d'une convention signée en 2018 avec la ville, l'association va pouvoir aménager deux terrains en friche, accolés, représentant une surface totale de de 2800m² (rue de Vaucanson à Carrières sur Seine), mis à disposition par la communauté d'agglomération et Grand Paris Aménagement.

Le projet consiste à diviser l'endroit en 26 parcelles, entre 50m² et 100m².

Lionel Carrara et Michel Lefèvre défrichent le terrain

Préparer le terrain

Il faut nettoyer, défricher, délimiter les parcelles, distribuer l'eau en plusieurs points, clôturer, disposer des coffres de rangement pour les outils, engazonner l'allée principale et la zone de convivialité. Heureusement, un maraicher bienveillant préparera le terrain en le retournant en surface.

En attendant, Michel Lefevre et Lionel Carrara (président de l'association Réseau Vélo 78), sont allés à plusieurs reprises sur place pour retirer d'anciens tuyaux d'irrigation et s'attaquer à des ronces très envahissantes.

Pour préserver la biodiversité, 50m² de ronces seront laissées en l'état. A terme il est prévu l'installation de ruches et d'une mare.

A noter que les futurs jardiniers s'engageront (par la signature d'une charte) à aménager et à entretenir leurs parcelles et les parties communes. Ceci, dans le respect de la faune et la flore, notamment en n'utilisant que des produits naturels.

Les jardiniers seront adhérents de l'association « Nature et partage », et devront s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Espérons qu'au printemps prochain ils pourront investir leurs parcelles, pour s'adonner aux joies du jardinage.

Nature en partage

L'association des Jardins familiaux de Carrières sur Seine (AJFCS), affiliée à la Fédération Française des Jardins Familiaux, dénommée localement 'Nature en partage' a été créée en 2007.

Son but est de promouvoir et le développement de la culture des jardins familiaux à des fins non lucratives et non commerciales, et de recréer un lien entre les habitants de nos villes urbaines et la nature. L'ambition de l'association est de disposer d'un grand terrain divisé en parcelles.

En 2010, l'espoir s'est presque concrétisé avec un terrain de 5000m² appartenant au Sitru, le syndicat qui gère l'incinérateur de Carrières. De nombreux bénévoles et une centaine de de jeunes appartenant à l'association Rockcorps se sont retroussés les manches pour défricher et nettoyer cette parcelle. Hélas, des analyses de sol faites par la suite ont mises en évidence une pollution aux métaux lourds. La dépollution nécessaire était trop couteuse et le projet a donc été abandonné.

Un autre terrain a ensuite été proposé derrière la Marine Nationale, mais situé sur d'anciennes carrières. En 2015, l'IGC (Inspection Générale des Carrières) a déconseillé fortement cet emplacement parce que les risques d'effondrement étaient avérés.

Depuis 2016, l'association gère deux jolies parcelles très bien placées dans le vieux Carrières. Elles sont entretenues par deux jardinières motivées et passionnées. Dans leurs jardins, légumes et fleurs se côtoient avec gout, pour le plus grand plaisir des passants.

Michel Lefevre (Nature en partage)
Lionel Carrara (Réseau Vélo 78)

Le SIAAP collecte et « lave » nos eaux usées

Neuf millions de franciliens bénéficient des services du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

En langue persane le mot « **civilisation**" (*äbadan*) a pour origine étymologique (*äb)* qui signifie l'eau : une racine qui rappelle qu'au fil des siècles les civilisations se sont développées là où l'eau était disponible. Elles se sont organisées en fonction de cette ressource qu'elles ont toujours cherché à domestiquer [1].

L'un des objectifs fondamentaux de l'hygiène publique au XIXe siècle fut d'empêcher que la population des villes n'ingère ses excréments en buvant de l'eau. Non tant par répugnance : au début du siècle une commission de l'Académie des Sciences s'était prononcée en faveur du rejet à la Seine de l'urine collectée dans les fosses d'aisance de la capitale après séparation des matières solides recyclables comme engrais, le rapport volumique d'un pour trente mille la rendant en effet imperceptible [2].

Visite de Seine aval par le Cadeb en 2017

Formidable installation

Lors de la visite de l'usine d'Achères site de Seine aval en 2017 sous l'égide du Cadeb, les participants ont pris conscience de cette formidable installation du Syndicat Intercommunal de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Le SIAAP transporte dans son réseau souterrain et "lave" l'eau utilisée par près de 9 millions de Franciliens pour leurs usages domestiques et industriels ainsi que les eaux pluviales. Une fois dépolluée dans les six usines du SIAAP, l'eau est rejetée dans la Seine et la Marne.

Couvrant un territoire de 1.800 km^2, le SIAAP traite chaque jour près de 2,5 millions de m^3 d'eaux usées par temps sec. Ce volume peut augmenter brutalement en cas de fortes pluies, quand les eaux ruissellent sur le sol et se déversent dans le réseau d'assainissement.

Dépollution

Les missions de dépollution du SIAAP s'appliquent aux eaux usées domestiques, aux eaux usées industrielles et aux eaux pluviales.

Les eaux usées domestiques (cuisine, salle de bains et toilettes) constituent 85 % des volumes traités par le SIAAP. Ces eaux contiennent trois éléments qui font baisser la teneur du fleuve en oxygène et déséquilibrent la biodiversité :

- le carbone (graisses, petits débris organiques et matières fécales) ;
- le phosphore (produits détergents tels que lessive, vaisselle et entretien de l'habitat) ;
- l'azote provenant principalement des urines.

Les eaux usées industrielles représentent 5 % des volumes traités par le SIAAP. Ces eaux industrielles contiennent selon les secteurs :

- des produits toxiques (solvants, produits chimiques divers, métaux lourds et hydrocarbures) ;
- des eaux chaudes (circuits de refroidissement de centrales thermiques).

Les conditions d'acceptabilité des eaux industrielles dans le réseau et les usines d'épuration sont définies par arrêtés issus de la concertation entre les communes, les départements et le SIAAP. Les établissements industriels à l'origine des rejets les plus importants sont incités à assurer le pré-traitement de leurs eaux usées. Enfin, le traitement des eaux industrielles fait l'objet d'une redevance spécifique tenant compte de leur volume et de leur degré de pollution.

En ruisselant sur les toits et les chaussées, les eaux pluviales se chargent quant à elles en zinc, huiles de vidange, carburants, métaux lourds et déjections animales nécessitant de ce fait un traitement spécifique [3].

François Arlabosse
président de RACINE

1) Le XXIe siècle, le siècle de l'eau ?
Jean Louis Chaussade, Editions Nouveaux Débats Publics 2012
2) Hygiène et salubrité de l'eau.
Gérard Jorlan, dans CNRS Editions L'eau à découvert 2015

3) Wikipedia : le SIAAP

Retour sur l'incendie de Seine aval

Gravement endommagée, la station d'épuration ne sera pas totalement opérationnelle avant plusieurs années.

Les incendies se suivent le long de la Seine en 2019 : 15 avril des flammes rouges, 3 juillet d'épais nuages de fumées noires au-dessus de l'unité de clarifloculation de l'usine Seine aval du SIAAP. La mise hors service de l'unité entraine une importante mortalité piscicole, qui a choqué la population des environs.

Les responsables de la station d'épuration, deuxième au monde par son importance derrière celle de Chicago, classée Seveso seuil haut, au budget de fonctionnement d'un milliard d'euros par an, ont dû trouver rapidement une solution pour continuer à traiter plus ou moins correctement les 70 % des eaux sales de la région parisienne.

Poissons morts à Conflans-Sainte-Honorine suite à l'incendie du SIAAP

Angoisse des populations

Dans une époque de changement climatique, et face à l'angoisse des populations, de leurs élus et de leurs associations, tous tenus mal informés du déroulement de l'incendie, les autorités ont organisé une série de réunions dont l'ensemble du déroulement et des comptes rendus sont accessibles sur le site « web » de la préfecture des Yvelines (yvelines.gouv.fr).

L'incendie a détruit complètement l'installation de clarifloculation. Il faudra trois ans pour la reconstruire. Ce délai sera fonction de l'élucidation éventuelle des causes de l'incendie.

D'ici là, il faut transférer les flux vers d'autres stations de purification, pour assurer la décantation primaire et le traitement des phosphores. Pour le moment, l'usine fonctionne comme avant, sauf pour l'élimination du phosphore, avec un débit de 13,5 m3/s. L'unité de clarifloculation utilisait du chlorure ferrique (FeCl3), stocké dans des cuves en plastique adaptées au caractère corrosif et toxique de ce composé chimique : **un composé ininflammable**. L'origine des fumées fût donc due principalement à la combustion des résines de polyester des cuves donnant des fumées noires impressionnantes mais peu dangereuses.

La recherche des causes de cet incendie est donc primordiale pour le calendrier de la remise en état de l'installation de clarifloculation qui élimine le phosphore présent dans les eaux polluées de la région parisienne.

Un feu d'origine électrique

Lors de la dernière réunion de la Commission de suivi de site du 9 décembre, en présence de la secrétaire d' État, nous avons appris que le jour de l'incendie un sous-traitant procédait au démontage de l'échafaudage intérieur de la cuve n° 10 pour l'employer le lendemain pour l'inspection de la cuve n° 4. Les conclusions provisoires sont un feu à cinétique rapide.

Le point d'ignition serait situé près de la cuve n° 4 avec quatre hypothèses possibles, toutes électriques : le chemin des câbles d'alimentation, l'éclairage du chantier, le ventilateur mobile de type Cobra (fourni par le SIAAP), l'explosion de la batterie du détecteur chimique mobile!

En tout état de cause la mélasse en fond de fouille de cuve est encore trop importante pour permettre des investigations plus approfondies. On sait seulement que la société en charge du démontage des échafaudages d'inspection a quitté le site à 16h23 et que tout au long de la journée le registre des alarmes a été normal et qu'une cascade d'évènements d'alerte s'est déclaré à partir de 16h42.

Pour finir sur une note positive, un audit de sécurité aura lieu suite à cet incendie. Il sera effectué par une organisation indépendante du SIAAP, requête formulée par les participants lors de la réunion d'information organisée par le préfet le 8 juillet 2019.

François Arlabosse
président de RACINE
membre de la Commission de suivi de site

Tangentielle : la Région en première ligne

Le prolongement ouest du tram express T11 (ex Tangentielle Nord) devrait figurer au prochain contrat de plan Etat-Région (CPER)

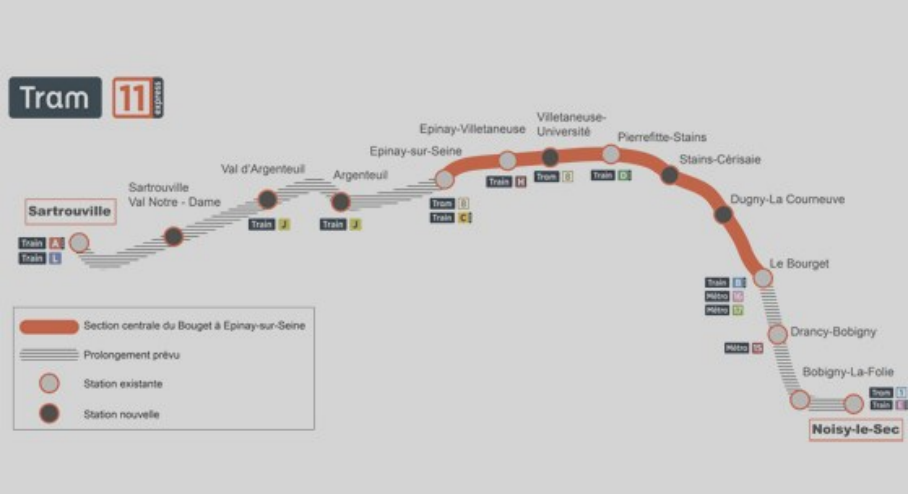

Quelques jours après l'annonce par l'Etat de l'abandon du méga projet Europacity, en novembre dernier, Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, a pris l'engagement de « *faire réaliser le T11 express ouest au prochain CPER, un projet de 800 M€ qui permettra de créer un arc de desserte inter banlieue entre le Bourget, Epinay, Argenteuil et Sartrouville.* ». Un projet *« très attendu par le Val d'Oise qui n'a bénéficié d'aucun grand projet ferré ces dernières années »*, a conclu la Présidente devant les élus du département.

L'objectif du T11 est de faciliter les déplacements de banlieue à banlieue, sans passer par Paris. A terme, la nouvelle ligne ferroviaire reliera les villes de Sartrouville (78) à Noisy-le-Sec (93) en passant par Argenteuil (95). Un parcours de 28 Km qui durera 35 minutes, au lieu d'une heure 30 précédemment. Selon les estimations officielles, le trafic journalier pourrait atteindre 250.000 voyageurs sur la ligne complète. Actuellement, seule la partie centrale est réalisée, entre Epinay et le Bourget, sur 11 Km.

Un grand pas ...mais prudence

Pour Alexandra Dublanche, élue sartrouvilloise et vice-présidente du conseil régional, les déclarations de la Présidente de région sont « *un grand pas car cela veut dire que malgré le coût, le T11 sera dans le prochain CPER.* » Soutien indéfectible du projet, l'élue reste cependant prudente du fait du désengagement de l'Etat : « *sur l'actuel CPER, en 2020, l'Etat ne respecte pas sa part du contrat (400M€) contrairement à la Région (800M€) mettant ainsi en danger d'actuels chantiers tels qu'Eole.* »

Marc Pélissier, président de l'association des usagers des transports en Ile-de-France, est sur la même longueur d'onde. « *Concernant le T11, effectivement ça bouge un peu, l'abandon d'Europacity aura eu un effet inattendu, mais rien n'est acquis à mon sens. On ne connait pas vraiment la position de l'Etat.* » En effet, à ce jour il n'y a pas véritablement de négociation sur le volet mobilités du prochain CPER, le contrat en cours étant prolongé de deux ans à la demande du Premier ministre.

Un coût à optimiser?

Reste en effet la question épineuse du coût du projet : 800 M€ pour le prolongement Ouest, auquel il faudrait ajouter 300 M€ pour le prolongement Est, utile techniquement car relié au dépôt des rames à Noisy-le-Sec. Un montant qualifié de « *significatif* » par le ministère des transports « *ce qui nécessitera une discussion approfondie entre tous les partenaires* » (1)

Est-il possible, comme le préconise le Préfet de région « d'optimiser » ces coûts , en réutilisant partiellement les voies existantes de grande ceinture ? (2) Une idée qu'il ne faut pas écarter, selon Marc Pélissier.

Le Cadeb, soutien de longue date du projet (3), n'y est pas opposé par principe, à condition que cela n'allonge pas les délais de réalisation (motion AG Cadeb 2018). Le tout sans réduire le service aux voyageurs, ni augmenter les nuisances pour les riverains et compliquer la future gestion de la ligne ? Ce n'est pas simple.

Une certitude : la poursuite (et l'amplification) de l'implication de tous les acteurs (élus, associations environnementales et d'usagers, habitants) sera nécessaire pour obtenir la réalisation rapide de cette infrastructure ferroviaire, qui permettra de désenclaver des territoires mal desservis.

Jean-Claude Parisot,
avec le groupe transports du Cadeb

(1) Courrier du ministère des Transports adressé aux associations en date du 23 aout 2018

(2) Courrier de Michel Cadot, préfet de région, adressé aux associations en date du 2 janvier 2019

(3) Supplément à la lettre du Cadeb de décembre 2007 . Premier article d'une longue série à retrouver sur le site Internet du Cadeb

Halte aux camions en infraction

Après une réunion avec les forces de police et la ville du Pecq, l'association du Chemin de Ronde escompte une amélioration durable.

L'arrêté municipal sur l'interdiction des camions de plus de 3,5 t n'est pas respecté et des dizaines de camions passent quotidiennement rue du 11 novembre (rue de quartier étroite), qui prolonge le Chemin de Ronde (cette voie traverse les communes du Pecq, du Vésinet et de Croissy sur Seine). Cette interdiction est signalée par plusieurs panneaux.

Les camions mettent en péril la sécurité des piétons et génèrent des dommages aux véhicules garés, aux trottoirs (les camions circulent sur les trottoirs pour passer en croisant d'autres véhicules), aux murs des maisons (lézardes), au matériel de la ville (poteaux électriques, barrière de parc, ...), et à la chaussée (nids de poule allant jusqu'à 12 cm).

Dans la lettre du Cadeb n° 82, nous avons signalé l'absence de sécurité sur la voie notamment du fait d'un flux continu de camions.

Le 6 novembre notre association a été invitée à une réunion du GPO (*), en présence de représentants de la police nationale, la police municipale du Pecq et de la mairie du Pecq.

Camions en infraction

Le thème de la réunion concernait le flux de camions de plus de 3,5 t passant dans les rues interdites, et plus particulièrement la rue du 11 novembre. Suite à cette réunion des affiches jaunes de prévention ont été ajoutées aux panneaux d'interdiction déjà en place.

La police a réalisé des contrôles et verbalisé plusieurs camions en infraction en quelques minutes, ce qui prouve que la circulation de poids lourds est intense et a été sous-estimée.

La police continuera à faire des contrôles inopinés sur le secteur. Les entreprises des camions contrevenants sont passibles d'une amende de 35 € (qui peut être majorée à 90€).

Les riverains se réjouissent que leur inquiétude soit prise en compte et notent une diminution du flux de poids lourds depuis ces interventions et espèrent qu'elles se poursuivront dans la durée.

Les riverains se félicitent du travail efficace entre la police nationale et municipale qui contribue à l'amélioration de la sécurité et de leur vie au quotidien.

Jacques Goyet (Président)
et le Bureau,
Association du Chemin de Ronde
(Croissy-sur-Seine / Le Vésinet / Le Pecq)

(*) GPO
Le Groupe de Partenariat Opérationnel est un dispositif d'échange entre la police nationale et les polices municipales, mis en place depuis le printemps 2019 et ayant pour objectif la sécurité du quotidien.

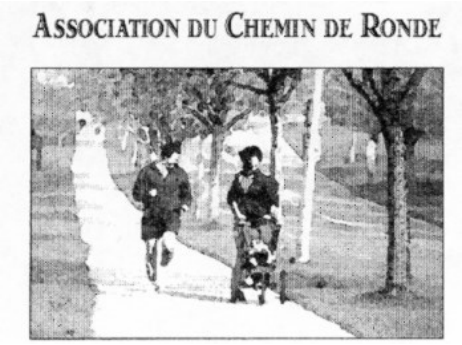

RER A : la relève du conducteur à Nanterre Préfecture, vrai ou faux problème ?

Alors qu'Ile-de-France Mobilités lance une étude sur sa suppression, les avis restent partagés au sein du Cadeb.

Pour ceux qui l'ignorent, s'il en existe encore, sur les branches Ouest (Cergy /Nanterre Préfecture, Poissy / Nanterre Préfecture) le RER A est conduit par un agent SNCF, puis à Nanterre Préfecture vers Paris et au-delà c'est un conducteur RATP qui prend le relais.

Le tronçon de Saint Germain en Laye est exploité à 100 % par la RATP.

Face au témoignage d'un voyageur qui affirmait que l'arrêt à Nanterre Préfecture allait jusqu'à dix minutes, Thierry Robin, usager régulier du RER A en semaine d'Achères à Paris, a décidé de chronométrer la durée de l'arrêt à Nanterre Préfecture, car « *la réalité est parfois différente du ressenti.* »

Et voici les résultats : de mi 2013 à mi 2014, c'est une moyenne le matin de 2 minutes 11 secondes, le soir de 2 minutes 31. L'année suivante elle diminuait de 17 secondes le matin et de 7 secondes le soir.

Depuis un an (entrée en service des nouvelles grilles horaires), c'est 1 minute 40 le matin et 2 minutes 5 secondes le soir.

Peu d'impact ?

En conséquence, Thierry se demande si la suppression de la relève aurait beaucoup d'impact sur le temps d' arrêt à Nanterre Préfecture : « *il ne faut pas oublier qu' à partir du viaduc de Nanterre les voies sont utilisées aussi bien par les RER que par les Transiliens qui quittent Nanterre Université pour se diriger vers Cergy.* »

Pour lui, la relève a donc un rôle de *« régulation ».* Et il conclut : *« si la relève devait être maintenue , il est nécessaire que la SNCF fasse des efforts sur la présence du mécano ou chauffeur qui doit être rapidement présent pour prendre la suite »*

La suppression s'impose

Pour Gérard Ribaut, en revanche, la suppression s'impose : celle-ci « *devrait maintenir, en fonctionnement normal, un arrêt en gare de Nanterre Préfecture des rames SNCF allant/venant de Cergy Poissy identique à celui des rames RATP de et vers Saint Germain. Ceci permettrait de gagner, en temps normal, plus d'une minute sur le trajet.* »

Il se base sur les observations faites lors de la visite du centre de commandement de Vincennes. « *Les graphiques théoriques des circulations, visualisés sur écran en temps réel, indiquent (…) un temps d'arrêt en gare de Nanterre Préfecture de 2 minutes (estimation d'écran) pour les rames devenant SNCF vers l'ouest et 45 secondes (estimation d'écran) pour les rames restant RATP vers/de Saint Germain.* »

Vers un consensus?

Actuellement, à la demande d'Ile de France Mobilités un cabinet étudie la pertinence de supprimer la relève. Un examen de la situation avait déjà eu lieu il y a quelques années, mais les conclusions - contre la suppression de la relève - furent contestées.

Les conclusions de cette nouvelle étude, quelles qu'elles soient, feront -elles consensus? L'avenir le dira.

Jean-Claude Parisot , avec Gérard Moulin, Gérard Ribaut, et Thierry Robin

Les abords de la RD121 « bâchés… ! »

Un géotextile biodégradable a été mis en place, en vue de plantations. L'impact sur la biodiversité locale pose question.

Des coquelicots et des marguerites avaient réussi à pousser sur les hauts merlons de terre rapportée de l'austère RD121. Des hérissons avaient élu domicile quelque part dans le bas du talus. Les abords de la voie nouvelle départementale avaient ainsi trouvé un peu de vie au cours de l'été.

Un fauchage brutal de toute la végétation a eu lieu au mois de novembre. Les talus ont été recouverts d'immenses bâches, d'abord sur Sartrouville puis sur le secteur de Montesson.

Aménagement paysager

Interrogé sur cet aménagement qui correspond à la dernière phase de travaux d'aménagement, le Conseil Départemental 78 nous répond qu'il faut faire disparaître toute cette végétation non désirée pour la mise en place d'une végétation sous contrôle qui sera installée par un paysagiste.

Des repères bien alignés ont de fait été mis sur la bâche, autant de trous régulièrement espacés pour l'installation des quelque 150 000 plants rampants prévus (cotonéaster rampant, fusain rampant et chèvrefeuille rampant), qui accentueront encore un peu s'il était besoin le côté autoroutier de l'aménagement.

Impact sur la faune et la flore

Que sont devenus les hérissons, qui sont normalement en début d'hibernation à cette période ? La végétation naturelle était-elle si gênante ? Avec la destruction définitive de la faune et de la flore en place et des bandes herbeuses qui permettent à la petite faune de passer l'hiver… voilà un aménagement qui va à l'encontre de ce qui se fait actuellement pour la préservation de la biodiversité.

A cette atteinte à la biodiversité s'ajoute un coût non connu mais probablement très élevé. Une dizaine d'ouvriers pendant des jours, des centaines de mètres de bâche, des paysagistes… Est-ce qu'un fauchage deux fois par an n'aurait pas pu suffire ?

3 à 4 ans d'attente

Le Conseil Départemental précise que le bâchage prévu est biodégradable et installé pour une durée de 3 à 4 ans. Il faudra donc maintenant plusieurs années pour que la nature puisse reprendre quelques droits, quand la bâche se sera dégradée.

Nous regrettons la solution paysagère retenue. Elle nous semble aller à l'encontre des orientations actuelles d'aménagement des espaces verts bordant les routes qui favorisent la végétation naturelle et le respect de la biodiversité locale, tout en limitant, par ailleurs, les dépenses qui nous semblent maintenant inutiles.

Cécile Donat, Marie-Thérèse Grosprête, Emmanuelle Wicquart, Cadeb

Carrefour Montesson : l'extension au point mort

La Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) vient d'émettre un avis défavorable au projet présenté par la société Carrefour sur son site de Montesson.

Celui-ci consistait à quasiment doubler la surface commerciale, qui serait passée de 25.818 m2 à 49.471 m2. Il était prévu de créer 60 boutiques, qui s'ajouteraient aux 60 boutiques déjà existantes dans la galerie commerciale, et d'installer 7 grandes et moyennes surfaces spécialisées.

Le projet avait reçu l'aval de la majorité des maires de la communauté d'agglomération (deux voix contre : Jaques Myard, Maisons-Laffitte et Arnaud Péricard, Saint Germain-en-Laye) et l'avis favorable à l'unanimité de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en date du 13 juin dernier.

Rejet de la demande

Au contraire, dans son récent avis, l'instance nationale (CNAC) relève que cette *« importante »* extension de la surface de vente ne correspond pas une augmentation de la demande. La CNAC considère qu'en revanche « *elle est susceptible de fragiliser les commerces de proximité situés dans les centres villes de la zone de chalandise* », alors même que Sartrouville notamment a bénéficié d'aides publiques (FISAC hier, action Cœur de ville aujourd'hui) afin de *« revitaliser son centre-ville ».* La commission redoute enfin une « *dégradation des conditions de circulation* », avec près de 500 véhicules supplémentaires en heure de pointe du vendredi et samedi alors que « *le secteur est déjà fortement impacté par la circulation automobile* » et que de nouvelles constructions sont prévues.

L'association Qualité de vie de la Borde (QVLB) , opposée à ce projet, se réjouit de l'avis défavorable de la CNAC car cette extension très importante de la surface commerciale serait une catastrophe environnementale pour le quartier de la Borde. Déjà avec les 25 818 m2, la circulation de desserte de Carrefour, non maîtrisée depuis des années, pollue les voiries locales et dégrade notablement la qualité de vie. Avec ce projet, le quartier aurait été fortement impacté par la circulation, non seulement en semaine mais aussi pendant les nombreux dimanches et jours fériés d'ouverture autorisée.

La société Carrefour a-t-elle dit son dernier mot? L'avenir le dira..

Jacques Perdereau
président de QVLB

T13 et compensation forestière

Suite à publication sur le compte twitter du Cadeb de l'illustration ci-dessous, ainsi légendée *« Espace de compensation aux arbres abattus pour le Tram 13 en forêt de Saint Germain en Laye* ! », nous avons reçu des précisions de la part d'Ile-de-France Mobilités ; nous les publions bien volontiers.

« Ile-de-France Mobilités a noté avec intérêt votre tweet posté depuis @78cadeb ce jeudi 28 novembre à 16 :18 sur la compensation des arbres en forêt de Saint Germain en Laye dans le cadre du projet Tram 13.
C'est l'occasion pour Ile-de-France Mobilités de vous apporter quelques précisions sur la démarche engagée.
Ainsi, la surface forestière impactée pour le passage du tram a été compensée 4 fois, comme vous le savez 30 000 plants ont été plantés sur 17ha de la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Vous trouverez en pièce jointe un dépliant explicitant cette démarche.
Dans une démarche de compensation environnementale, un atelier de plantation d'arbres a été organisé par Île-de-France Mobilités à Saint-Germain-en-Laye le 9 février dernier avec des agents de l'ONF pour apprendre aux enfants à planter des arbres. »

PS : Le Cadeb ne conteste pas l'intérêt des replantations, notamment en y associant des jeunes, mais estime qu'elles auraient pu intervenir indépendamment du projet de « virgule », projet inutile, couteux et destructeur d'espaces forestiers.

Le pacte pour la transition

Un outil visant à favoriser et organiser la participation citoyenne dans le cadre des campagnes pour les élections Municipales 2020.

Le Pacte pour la Transition vise à proposer 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes.

Ces mesures ont été rédigées par une cinquantaine d'organisations, une large consultation citoyenne et un comité d'expert·es.

France Nature Environnement (FNE) a participé à l'élaboration du pacte

Les citoyen·e·s pourront suivre et accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des engagements pris, tout au long des mandats.

Le pacte s'articule autour de trois principes transversaux.

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition :

Principe B : Co-construction des politiques locales

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale:

Le pacte se décline en 32 mesures Il est disponible en téléchargement sur le site internet du Cadeb

PACTE pour la transition

Désormais, tous les emballages se trient !

À compter du 4 novembre, tous les emballages ménagers sans distinction peuvent être déposés dans le bac de tri : emballages en métal de toutes tailles, en carton (dont briques alimentaires), tous les papiers et, fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception.

Ces nouvelles consignes s'appliquent dans toutes les communes adhérentes au Syndicat SITRU (Bougival, Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, La Celle-Saint-Cloud, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Montesson, Rueil-Malmaison et Sartrouville)..

Ainsi, notre territoire est pionnier dans les Yvelines en matière d'extension des consignes de tri, l'un des premiers à proposer ce service à ses habitants.

Source : SITRU (sitru.fr)

Les consignes de tri

Plus simples, les nouvelles consignes de tri sont disponibles sur le site du Cadeb ou celui du Sitru.

Voici quelques précisions complémentaires, aimablement communiquées par Emilie Heurtel, chargée de communication au Sitru.

Les films ? Peuvent-ils être jetés avec les revues ou pub inutiles (on ne déballe plus) ou doit-on les séparer?

Oui en les déballant (car matériaux différents) et en les séparant du coup.

Les enveloppes à fenêtre? (la partie transparente n'est pas du plastique il semble mais un papier spécial).

Pas de soucis, jeter tel quel car la partie plastique sera éjectée à l'usine de recyclage comme indésirable. Par ailleurs trop petite pour être recyclée même à part (inférieure à 6,5 cm).

Les petits bouchons

Lors du tri, on peut laisser les bouchons en plastique sur les bouteilles et flacons, afin d'éviter de souiller l'ensemble du bac avec les restes éventuels de liquide. Ils seront recyclés, ce qui finance une partie de la collecte et du tri des déchets.

Vous pouvez aussi faire don de ces bouchons à une association, telle que « Roulez les Petits Bouchons ». L'association, partenaire du Cadeb (voir Lettre de décembre 2013) collecte toutes sortes bouchons en plastique , y compris ceux présents sur les emballages en verre ou métalliques, sur les pâtes à tartiner, les stylos, colle, marqueurs, capsules, etc). Leur revente permet de financer le matériel nécessaire pour faciliter le quotidien des personnes handicapées, en les aidant à s'insérer dans la société.

Grand beau pour les 30 ans de Sequana

Après les joutes judiciaires, place aux joutes nautiques

En 2015 les relations entre l'association Sequana et la ville de Chatou s'étaient brusquement détériorées après 25 ans de coopération fructueuse. La décision brutale de la ville de ne plus héberger l'atelier de restauration de bateaux de l'association dans l'île de Chatou avait fait l'effet d'une bourrasque*. De nombreux Catoviens et non Catoviens s'en étaient émus.

L'association avait riposté en demandant en justice la restitution des bateaux donnés à la ville en 2011, cet abandon d'actifs n'ayant pas été autorisé par son assemblée générale. Elle a également cherché à abriter sa collection dans des communes avoisinantes en attendant que l'orage se calme.

Après plusieurs années d'escarmouches judiciaires, les deux parties sont parvenues à un compromis en 2018. Sequana a signé une nouvelle convention avec la commune de Chatou. Elle a récupéré sa collection de bateaux et continue son activité à la Gare d'eau avec de nouvelles animations destinées aux plus jeunes : matelotage, gréage, maquettes… Elle prépare aussi des stages-ateliers destinés aux adultes.

En même temps, elle propose à la belle saison des balades sur la Seine à bord d'un bateau à propulsion électrique. Dès le printemps 2020 les touristes pourront découvrir les berges du Bras de Marly où les peintres ont planté leurs chevalets.

C'est donc dans une atmosphère sereine que Sequana a fêté ses 30 ans en juin dernier. La querelle est oubliée et c'est tant mieux.

Anne Bernard, Adrec

* Voir lettre n°59 du Cadeb de juin 2015 *Gros temps pour Sequana*

Plantons local en Île-de-France

L'agence régionale pour la biodiversité vient de publier un guide destiné aux jardiniers professionnels ou amateurs, collectivités ou entreprises envisageant de concevoir des milieux naturels.

Il propose les espèces les mieux adaptées aux conditions environnementales de la région pour créer des prairies, haies, bosquets, boisements… et pour végétaliser les murs et toitures.

Le guide propose une palette végétale :

- favorable aux interactions avec la faune : plantes hôtes pour les larves et chenilles, aux fleurs attractives pour les adultes (papillons, syrphes, bourdons, abeilles…), aux fruits savoureux pour les oiseaux et mammifères, etc. ;
- adaptée au climat, aux sols naturels ou remaniés de la région ainsi qu'à la gestion humaine ;
- disponible sous la marque « Végétal local ».

L'objectif est de préserver la diversité biologique en limitant l'utilisation d'espèces non adaptées ou exotiques.

Le guide est disponible sur le site Internet du Cadeb

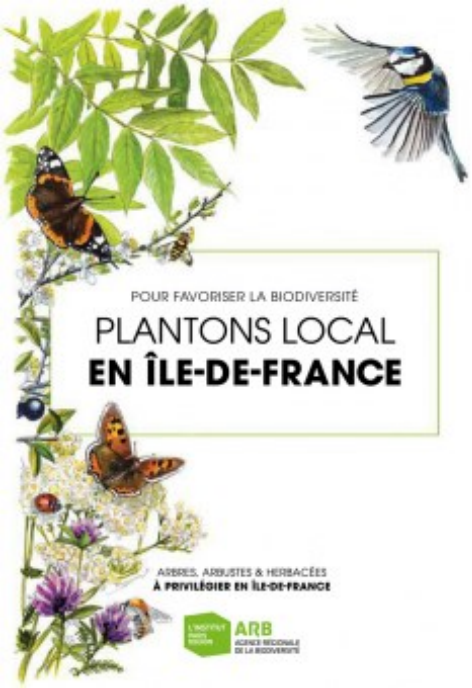

A l'Etang, quinze logements deviennent vingt-cinq

Après la révision du PLU à l'Etang la Ville, le sujet de l'OAP n°4 (Orientation d'Aménagement et de Programmation) remis sur la sellette.

En juin 2018, le PLU révisé et arrêté par délibération du Conseil municipal proposait de réaliser sur le site du Tennis de la Garderie « une opération de qualité en faveur de la mixité sociale dans un quartier résidentiel ».

Logements sociaux

Il était proposé d'y réaliser une quinzaine de logements sociaux.

Entretemps, suite à la pression du gouvernement pour atteindre les 25% de logements sociaux, dans le PLU révisé et adopté en juin 2019 **ces quinze logements sont devenus vingt-cinq** ce qui provoque quelques réactions de la part des riverains organisés en association.

Il semble, en effet, que des éléments importants du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) n'aient pas été pris en compte pour la rédaction du PLU à ce sujet.

Crédit : bulletin municipal

Projet idéal : pas trop haut (perspective écrasée) pas d'accès parking souterrain, pas de parking en surface, de la verdure… mais en réalité, il est question de bâtiments de près de 12m de hauteur !

Les Amis de l'Etang travaillent au dossier qui sera présenté à la prochaine réunion en Mairie où Domnis, le bailleur social sélectionné, doit présenter son projet définitif.

A suivre attentivement.

Marielle Papeil Lalande
présidente

Montesson : le bassin de compensation est relié à la Seine

Depuis fin décembre, le chenal de raccordement à la Seine est opérationnel. En cas de crue, le bassin artificiel pourra recevoir jusqu'à 150 000 m3 d'eau, afin de compenser les effets de la digue de 720 m construite en bordure du quartier la Borde.

Celle-ci sera totalement efficace contre les crues dans les semaines à venir.

Une protection attendue de longue date par les habitants du quartier, ce dont se félicite l'association « Qualité de vie de la Borde à Montesson » qui œuvre de longue date pour la réalisation de cet ouvrage.

Bezons devra modifier son projet de stade en bord de Seine

Des enjeux faune flore présents sur le site du futur stade et un inventaire faible : c'est le constat qui a été fait par les services de l'état venus sur place.

Le passage par une procédure de dérogation espèces protégées est donc obligatoire, et la mairie doit proposer des mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet.

Le démarrage des travaux ne pourra se faire avant la réalisation de ces procédures.

Une grande satisfaction pour les associations, qui suivront avec attention l'évolution du dossier.

Changement de présidence à la Plaine

Déjà vice-présidente largement impliquée dans la vie de l'association, dont elle rédige la newsletter trimestrielle, Cécile Donat va en devenir présidente à l'issue de la prochaine assemblée générale du 18 janvier prochain.

Elle succédera à Marie-Thérèse Grosprête, qui passe le relais après 10 années d'implication dans l'association, et continuera à participer pour bien transmettre les acquis.

On doit à la présidente actuelle la renaissance de l'association du quartier la Plaine, après plusieurs années de sommeil, avec notamment le suivi du chantier de la Voie nouvelle départementale, l'organisation de repas de quartier, un troc de plantes …

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social :
130 av. du Général de Gaulle
78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
Mel: cadeb78@wanadoo.fr
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb

Membre de FNE

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy

Vice-président(e)s :
François Arlabosse,
Jacques Firmin,
Philippe Leroy,
Jean-Claude Parisot,
Jacques Perdereau,
Emmanuelle Wicquart

Secrétaire
Marie-Françoise Darras

Secrétaire adjoint:
Gilles-Charles Canard

Trésorier :
Patrick Bayeux

Chargés de mission :
Francis Bodu
Françoise Leroy-Terquem
Gérard Moulin

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Adrec à Chatou	Anne Bernard	adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/
Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)	Jacques Firmin	contact@aeb-parcimperial.fr
Bezons Environnement	Emmanuelle Wicquart	bezons_environnement@yahoo.fr bezonsenvironnement-blog.wordpress.com/
Chemin de Ronde (Croissy / le Vésinet / le Pecq)	Véronique Vital	verojl.vital@noos.fr Tél: 01 34 80 08 04
Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville	Daniel Amgar	vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54
Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville	Patrick Breteuil	breteuil.patrick@neuf.fr Tél: 06 88 63 21 92
Conférences carillonnes	Ursula Nadler	conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/
Défense Citoyenne Ovilloise (DCO)	Eric Dumas 07 69 90 78 52	riverains78800@gmail.com defense-citoyenne-ovilloise.e-monsite.com/
Forum et Projets pour le Développement Durable	Clotilde Marinet	contact@forumprojetsdd.org forumprojetsdd.org/ Tél: 06 43 61 11 95
Les Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly	Marguerite Vincenot	contact@amisforetsaintgermainmarly.fr amisforetsaintgermainmarly.fr
Les Amis de l'Etang–la-Ville	Marielle Papeil Lalande	_comite-ca@amis-letanglaville.org https://amis-letanglaville.org/
Maisons-Laffitte développement durable	Laurence Ledoux	asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/
Natur'Ville à Sartrouville	Agnès Benne	agnes.benne@laposte.net Tél: 07 61 37 99 47
Patrimoine & Urbanisme à Bougival	Françoise Brenckmann	fbrenckmann@gmail.com Tél:06 88 23 91 75
Quartier de la Plaine à Sartrouville	Marie-Thérèse Grosprête	laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95
Qualité de vie de la Borde à Montesson	Jacques Perdereau	qvlb@qvlb-montesson.fr qvlb-montesson.fr/
Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville	Eric Bailo	associationvaudoire@gmail.com http://aqvd.free.fr
Racine à Louveciennes	François Arlabosse	association_racine@orange.fr racinelouveciennes.wordpress.com/
Réseau vélo 78	Lionel Carrara	www.reseauvelo78.org/
Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville	Marie Robert	arqm78500@gmail.com www.arqm.asso.fr/
Seine Vivante		seine.vivante@yahoo.fr
Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet	Jean-Paul Debeaupuis	contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59
'''Verte ma ligne, Verte ma ville,,,	Francis Bodu	vertemaligne.bougival@laposte.net
Voisins-Voisines à Houilles	Gérard Moulin	jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

ASSOCIATIONS THEMATIQUES

Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable

Plaine d'avenir 78 : Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

Seine Vivante : Collectif qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et de ses écosystèmes .

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb (rubrique les associations) : www.cadeb.org